

L214.MAG

ENQUÊTE

Des animaux découpés vivants à l'abattoir de Maurienne

JUSTICE

Cellule Déméter : une décision dangereuse

AQUACULTURE

Bientôt des fermes-usines de saumons en France ?

AGRICULTURE

La FNSEA, syndicat de l'agriculture intensive

La volte-face d'Ermitage

• **ENQUÊTE** | La fromagerie Ermitage a suspendu puis très rapidement repris ses approvisionnements auprès du sordide élevage laitier. Élevage qui porte plainte contre L214 !

Fin 2024, nous avons dévoilé les conditions de vie effroyables de 160 vaches laitières dans un élevage intensif en Haute-Marne. Les vaches, enfermées dans un bâtiment insalubre toute l'année, pataugent dans leurs excréments et sont frappées à coups de bâton. Une réalité à des années-lumière du slogan «Prenez l'air, prenez l'Ermitage» de la marque, cliente de cet élevage.

Alertés par nos soins sur les pratiques déplorables de cet élevage, Carrefour et Intermarché ont immédiatement ouvert des enquêtes internes, et demandé à Ermitage de suspendre sa collecte de lait dans cet élevage. La forte mobilisation citoyenne (près de 70 000 signatures de la pétition) a enfoncé le clou : la fromagerie a suspendu ses approvisionnements auprès de l'élevage. Mais elle a osé les reprendre une

semaine après, ne constatant pas de mauvais traitement – hormis les coups. Et comme l'éleveur «s'est engagé» à ne plus frapper les vaches, tout va bien. Pour Ermitage, des vaches enfermées vivant dans leurs excréments, c'est donc normal. La préfecture de la Haute-Marne, elle, nie carrément toute maltraitance animale. Comme souvent. L'incompétence et la mauvaise foi des services vétérinaires de l'État ne sont hélas plus à démontrer.

Nous avons porté plainte contre l'élevage pour mauvais traitements auprès du tribunal judiciaire de Chaumont, et contre Ermitage pour tromperie du consommateur. De leur côté, l'éleveur et la FNSEA ont annoncé porter plainte contre L214 pour diffamation. Une procédure-bâillon de plus. •



Le billet
par **Brigitte Gothière**

“ Bienvenue dans cette nouvelle version de votre L214Mag!

Nouveau design, nouvelles rubriques, mais toujours la même ambition : placer les animaux au cœur des débats. Nous avons repensé ce magazine pour qu'il soit plus attractif, plus inspirant. Bien sûr, un endroit pour suivre les actualités de l'association, mais aussi un lieu d'informations variées. Les enjeux sont énormes, nous le savons toutes et tous. Défendre les animaux, c'est porter la vision d'un avenir où compassion et justice remplacent exploitation et violence. Chaque jour, des millions d'animaux terrestres et aquatiques vivent et meurent dans un système qui les considère comme de simples ressources. Mais chaque jour aussi, des personnes, des entreprises, des politiques choisissent de changer de cap. La mission de L214 est de faire entendre la voix des animaux et d'accompagner ces transformations, qu'elles soient individuelles ou collectives. Avec ce magazine, nous souhaitons vous offrir des clés pour agir, des perspectives pour réfléchir, et des raisons d'espérer. Bonne lecture! 🐾

Cellule Déméter : une décision dangereuse

• **JUSTICE** | La surveillance des personnes défendant pacifiquement les animaux peut continuer.

Le Conseil d'État a rendu fin 2024 sa décision concernant la cellule de renseignement Déméter : il ne juge pas illégales les missions de suivi des actions idéologiques confiées à cette cellule de la gendarmerie, en étroite collaboration avec les deux syndicats agricoles majoritaires (FNSEA et Jeunes Agriculteurs), ouvertement hostiles à L214.

Déméter sert à «évaluer les risques d'atteinte imputables aux mouvances animalistes, antispécistes et environnementalistes [...] y compris les atteintes non délictuelles telles que les atteintes à la réputation [...] et de caractériser les manifestations du phénomène d'agribashing». Autrement dit, surveiller des actions qui ne sont pas répréhensibles. Elle peut surveiller des «actions de nature idéologique», même s'il s'agit de «simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole.» Cette décision du Conseil d'État est extrêmement inquiétante pour les libertés fondamentales d'expression et d'information. Mener nos enquêtes n'a jamais été simple. Cela devient de plus en plus risqué. •

↪ En bref...



Bravo la Belgique

Le Parlement a ajouté un article essentiel pour la défense des animaux dans la Constitution : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les Communautés et les Régions veillent à la protection et au bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles. » À quand une telle avancée en France?



Féroces, une histoire d'infiltrés

Disponible sur france.tv, la série documentaire *Féroces* suit le quotidien d'activistes qui vouent leur vie à défendre les animaux. Infiltrations, actions chocs et détermination : découvrez leur courage et leur engagement sans limites en 4 épisodes captivants.



Élevage Herta

Justice est enfin rendue pour les 20 000 cochons d'un élevage de l'Aube sous contrat avec Herta, trois ans après notre enquête. Le tribunal judiciaire de Troyes a condamné l'élevage et les deux dirigeants, reconnaissant ainsi que la maltraitance résulte d'une violence structurelle.



Merci Moby !

Engagé de longue date pour la défense des animaux, Moby a reversé les bénéfices de son concert parisien à deux associations, dont L214. « J'admire depuis longtemps l'action de L214 en France, qui révèle les pratiques scandaleuses dans l'industrie de la viande, des œufs et des produits laitiers. »

Des projets de fermes-usines de saumons débarquent en France

• **AQUACULTURE** | Des saumons élevés sur terre ? C'est le projet délirant de multinationales qui veulent implanter d'immenses fermes-usines en France, pays le plus gros consommateur de saumons en Europe.

Les fermes-usines en projet, dans le Pas-de-Calais et en Gironde, prévoient d'entasser des saumons dans des bassins clos et artificiels à une densité extrême : jusqu'à 500 individus par m³ d'eau ! Privés de l'expression de leurs besoins naturels, les saumons, naturellement solitaires, y souffrent de stress, de blessures et de nombreuses infections.

Des risques pour la santé publique

Les saumons d'élevage n'échappent pas à la contamination aux métaux lourds et aux microplastiques de par leur alimentation, même s'ils y sont moins exposés que les individus en liberté. Le saumon est d'ailleurs l'un des poissons dont la chair est la plus chargée en polluants éternels (PCB et PFAS).

Une empreinte écologique insoutenable

Les fermes terrestres consomment des quantités d'eau et d'électricité astronomiques : autant qu'une ville de 39 000 habitants par an pour une seule ferme qui produit 10 000 tonnes de saumons. En dépit d'une gestion en circuit fermé, ces infrastructures rejettent quotidiennement une part de leur eau, qui contient des déchets organiques et des polluants. Chaque saumon élevé consomme l'équivalent de 440 poissons sauvages transformés en farine de poisson. La pêche minotière, dont ils sont issus, est concentrée sur les côtes d'Afrique et du Pérou, et décime les écosystèmes marins. •

➔ Voir notre vidéo : L214.com/fermes-usines-saumons



UNE PREMIÈRE VICTOIRE EN BRETAGNE

Le projet de ferme géante Smart Salmon prévoyait de produire 10 000 tonnes de saumons par an à Plouisy, dans les Côtes-d'Armor. Il a été abandonné en novembre 2024, suite au refus du conseil municipal et à une forte opposition locale. Une preuve que la mobilisation citoyenne est payante !

➔ Chiffres clés



3^e

La France est le 3^e plus gros consommateur de saumon au monde.



98%

C'est la part de saumons consommés en France provenant d'élevages.



1,2 MD

1,2 milliard d'animaux aquatiques pêchés par an pour finir en farine et nourrir les poissons en élevage.



Tournons le dos : une opération inédite pour les animaux

• **CAMPAGNE** | Retournez les produits Le Gaulois, Marie et Maître CoQ en supermarché !

Des plats Marie retournés rayon traiteur, des barquettes de viande Le Gaulois placées face contre l'étalage, des sacs de wings Maître CoQ dos apparent dans le bac à surgelés... Étonnée, une partie de la clientèle a cherché sur Internet ou lu les tracts parfois placés dans les rayons : « Pourquoi ce produit est-il retourné ? » Elle a découvert qu'il s'agissait de l'opération « Tournons le dos », lancée par L214.

Le but de cette mobilisation ? Tourner le dos symboliquement au numéro 1 de l'élevage intensif en France en... retournant les produits Le Gaulois, Marie et Maître CoQ. Ces marques appartiennent à LDC, un groupe qui élève des centaines de millions d'animaux chaque année. Plusieurs enquêtes ont montré l'existence terrible endurée par les poulets, les chèvres ou encore les lapins élevés pour LDC. Issus d'une sélection génétique poussée, la plupart de ces animaux souffrent de problèmes de santé. Ils passent leur courte existence enfermés, dans des cages ou dans des bâtiments, dans une promiscuité extrême avec leurs congénères.

Pour protester contre ces pratiques, L214 invite les personnes opposées à l'élevage intensif à retourner les produits LDC lorsqu'elles font leurs courses. Ensuite, il leur suffit d'aller sur le site tournonsledos.fr ou sur l'application mobile Tournons le dos pour reporter leur action. Facile et ludique, le retournage de barquettes est un geste incontournable pour défendre facilement les animaux : plus de 150 000 produits ont déjà été retournés ! Tout le monde peut rejoindre cette opération hors norme, destinée à se poursuivre jusqu'à ce que LDC s'engage à respecter le European Chicken Commitment. •



Élevages E.Leclerc : toujours l'enfer

• **ENQUÊTE** | En septembre dernier, L214 a révélé les souffrances des cochons dans un élevage fournissant E.Leclerc.

Truies en cage, cochons malades, porcelets claqués... Dans cet élevage des Côtes-d'Armor, les animaux vivent un calvaire. En mars 2024, une enquête dans un autre élevage avait déjà montré les terribles souffrances endurées par les cochons pour cette chaîne de supermarchés. Suite à la plainte que nous avons déposée, E.Leclerc a cessé de collaborer avec cet élevage. C'est un premier pas, mais il est insuffisant. L'entreprise doit se détourner de ces pratiques particulièrement cruelles, et s'engager à respecter le Pig Minimum Standards. •



TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS !

Suite à la sortie de l'enquête, les bénévoles de L214 ont manifesté devant 35 supermarchés E.Leclerc, dans la France entière. Merci pour les animaux !

Une vie entière enfermés dans des cages

• **ENQUÊTE** | Des lapins blessés et malades, entassés dans des cages minuscules et vivant au milieu des cadavres de leurs congénères. C'est le triste sort réservé aux animaux dans les trois élevages des Hauts-de-France que nous avons épinglés fin 2023.

20 MILLIONS

C'est le nombre de lapins abattus chaque année en France

Nos images montrent des lapins détenus dans des conditions déplorables, confinés et entassés les uns sur les autres sans jamais voir la lumière extérieure. Certains lapins ont des blessures, des infections aux oreilles ou encore l'arrière-train paralysé.

Les excréments s'accumulent sous les cages et se déversent directement à l'extérieur du bâtiment, ce qui engendre des risques environnementaux.

Nous avons alerté les services vétérinaires de la préfecture, qui se sont rendus sur place le jour même.

Une fois tués et découpés, ces lapins sont vendus en grande surface sous le label Saveurs en'Or. Ce label met en avant l'origine régionale des produits, avec une communication qui laisse imaginer des modes d'élevage à mille lieues de la réalité.

Nous avons déposé plainte contre les trois élevages pour mauvais traitement envers les animaux commis par un professionnel, auprès des tribunaux judiciaires de Dunkerque et de Béthune.

Bien que la consommation de viande de lapin soit en déclin, ils sont encore plus de vingt millions à être abattus chaque année en France. 99 % d'entre eux sont élevés en cage. Nous demandons à la Commission européenne de respecter ses engagements en interdisant l'utilisation de cages, comme le demande l'initiative citoyenne européenne « Pour une nouvelle ère sans cage », qui a recueilli 1,4 million de signatures. En juin 2021, la Commission s'était engagée à présenter une proposition législative, mais aucune mesure concrète n'a encore été prise. La Commission doit tenir son engagement de réviser la législation « bien-être animal ». •

➔ Plus d'information sur cette enquête : L214.com/lapins-hauts-de-france





Abattoir de Maurienne : la chaîne d'abattage stoppée suite à notre enquête

• **ENQUÊTE** | Sans la diffusion d'images montrant la mise à mort de moutons et de vaches à l'abattoir de Maurienne, jamais la préfecture de Savoie n'aurait suspendu l'activité de l'établissement. Les animaux y seraient encore égorvés conscients et découpés vivants...

Les vidéos diffusées sont sans appel. Elles montrent les souffrances supplémentaires vécues par les animaux tués dans cet abattoir. Les infractions sont nombreuses. Nous avons identifié 10 manquements graves au cours des 10 jours d'abattage filmés : étourdissements inefficaces, absence de vérification de l'inconscience des animaux, découpe sur des animaux présentant des mouvements alors qu'ils devraient à ce stade être morts... Notre plainte contre l'abattoir pour actes de cruauté et mauvais traitements a conduit à l'ouverture d'une enquête judiciaire par la procureure du parquet d'Albertville.

La préfecture de Savoie a aussitôt ordonné la fermeture de l'abattoir.

Hélas, la tuerie reprendra si l'établissement se met en conformité. Néanmoins, à l'heure où nous rédigeons cet article, l'abattoir est toujours fermé. « Ces agneaux là-bas, ils sont trop mignons [...], vaut mieux pas trop les regarder ». Ces mots ont été prononcés par l'une des vétérinaires de la préfecture en poste à l'abattoir de Maurienne. Pourtant, être trop mignon ne leur aura pas évité de se faire tuer. Ces mots montrent bien à quel point nos pratiques peuvent être en opposition avec nos valeurs, même pour

quelqu'un qui travaille en abattoir.

Au cours de cette enquête, les services vétérinaires de la préfecture étaient sur place. Alors qu'ils étaient témoins chaque jour des dysfonctionnements, aucune action n'avait vraisemblablement été entreprise.

C'est pourquoi nous avons entamé un recours contre l'État pour manquement à sa mission de contrôle vétérinaire.

Peu importe l'origine des animaux, peu importe la taille de l'abattoir : pour produire de la viande, il faut tuer des animaux. Et ça engendre forcément de la détresse et de la souffrance. La cruauté n'a pas de limite, et la production locale n'y échappe pas... En effet, la viande

de ces moutons et de ces vaches était vendue chez les artisans bouchers de la région, dans les supermarchés du département et directement chez les éleveurs locaux, parfois en agriculture biologique.

Présentées par la chanteuse et compositrice Suzane, ces images ont fait le tour des réseaux sociaux et de la presse : la vidéo principale a été vue 700 000 fois. Comme le rappelle Suzane, « Nos pratiques aussi doivent être en adéquation avec nos valeurs. C'est pourquoi j'ai arrêté de manger les animaux. Ne fermons pas les yeux ». •

“ La cruauté n'a pas de limites, et la production locale n'y échappe pas... ”



Cet abattoir est le quatrième que nous épingleons en l'espace d'un an.

À chaque fois, nous découvrons des animaux en grande souffrance et constatons des infractions ayant de graves conséquences sur eux. Il est grand temps que le gouvernement établisse un plan d'action visant à une réduction du nombre d'animaux tués.

Une procédure-bâillon de plus

• **JUSTICE** | Un an après avoir révélé des images terribles d'un élevage de cerfs, L214 est attaquée en justice par l'éleveur.

En décembre 2023, nous avons dévoilé l'horreur d'un élevage de cerfs, abattus sur place. Un an plus tard, l'éleveur nous assigne en justice ! Il accuse, sans fondement, L214 de s'être introduite dans son élevage pour filmer et diffuser des images sans son consentement.

Pourquoi maintenant ? Une décision récente de la Cour de cassation donne des ailes aux éleveurs pour nous attaquer. Elle dit en substance aux associations lanceuses d'alerte : « Si vous voulez diffuser des images, demandez d'abord l'autorisation à l'exploitant. »

La SCI et l'éleveur demandent chacun une provision de 20 000 € à valoir sur leur préjudice moral et 5 000 € de frais de justice. Ils réclament également le retrait de toutes les images. Mais notre détermination est inébranlable : nous continuons notre travail d'enquête. •

Un amendement anti-L214 voté... et rejeté !

• **POLITIQUE** | Des parlementaires échouent à nuire aux associations animalistes et environnementales.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, un amendement ciblant directement L214 a été voté par l'Assemblée nationale. Cet amendement visait à pénaliser les associations d'intérêt général comme la nôtre, en supprimant la possibilité de délivrer des reçus fiscaux pour les dons si elles étaient condamnées pour diffamation, intrusion, ou encore diffusion d'images sans consentement. Le but déclaré était d'asphyxier financièrement les associations de défense animale et environnementale, et de salir l'image des lanceurs et lanceuses d'alerte, en assimilant le travail d'alerte à de la violence. Il aurait pu mettre en péril notre travail d'enquête. Heureusement, à la suite d'un parcours chaotique entre Assemblée et Sénat, aucun amendement n'a finalement été retenu dans le texte final. •



La FNSEA, syndicat de l'agriculture intensive

• **AGRICULTURE** | L214 révèle dans un documentaire les nombreuses faces cachées de ce syndicat agricole tout puissant.

Faiseur de ministres, destructeur de préfectures, contrôleur de lois : la FNSEA est un acteur incontournable de l'agriculture française. En ce début 2025, L214 lance un vaste documentaire qui retrace les origines de la FNSEA et son rôle dans l'intensification de l'agriculture, et met en lumière la stratégie de domination globale de ce syndicat : influence politique écrasante, intimidations et actions violentes, défense exclusive de l'agro-industrie.

La mafia de l'agroalimentaire

Saviez-vous qu'en 2016, 30 % des agriculteurs ont gagné moins de 350 € par mois, et qu'ils étaient 22 % à vivre sous le seuil de pauvreté ? L'année précédente, 24 % des agriculteurs déclaraient souffrir de détresse psychologique, et 605 se sont suicidés. Que ce soit par la pression exercée sur des exploitants non alignés ou par son omniprésence au sein des Chambres d'agriculture, la FNSEA a une grande part de responsabilité dans l'endettement et le mal-être des agriculteurs.

En 2015,
24%
des agriculteurs
**EN DÉTRESSE
PSYCHOLOGIQUE**

Notre documentaire analyse également le soutien sans faille de la FNSEA aux méthodes intensives d'élevage, au mépris de la condition des animaux et au mépris des aspirations de la société civile. S'appuyant sur de nombreux témoignages d'exploitants agricoles, il révèle comment la FNSEA a construit, au profit des plus grands groupements agricoles, un système d'interdépendances redoutable liant éleveurs, céréaliers et acteurs politiques dans un jeu perdant-perdant permanent. •



RETROUVEZ LA FNSEA,

syndicat de l'agriculture intensive sur YouTube ou sur L214.com et vivez une plongée fascinante au cœur d'un système d'influence fait d'argent et de pouvoir. Avec ce documentaire, L214 sonne l'alerte sur les méthodes d'un syndicat qui s'oppose par tous les moyens à la nécessaire adaptation de notre agriculture aux enjeux climatiques, sanitaires et éthiques.

L214.com/fnsea

Veganuary : le défi vegan prend de l'ampleur

• **ALIMENTATION** | Chaque année au mois de janvier, ce challenge invite le public à découvrir une alimentation 100 % végétale, à l'aide de recettes et de conseils nutritionnels.

Plus de 220 enseignes participantes, des restaurants qui étoffent leur carte avec des plats vegan, des marques qui lancent de nouveaux produits, une présence massive dans la presse et en ligne : l'édition 2025 du Veganuary a été un succès.

Cette année, une chasse au trésor animée par nos groupes locaux de bénévoles a été organisée dans 21 villes, notamment Paris, Lyon et Strasbourg. Pour gagner des cadeaux gourmands, les volontaires devaient retrouver trois produits vegan dans une liste de commerces de proximité. L'environnement alimentaire local est déjà prêt à favoriser la transition vers davantage de végétal. Nous encourageons ainsi les acteurs de l'agroalimentaire et de la restauration à développer toujours plus leur offre végétale. •

VOUS AVEZ MANQUÉ LE VEGANUARY?

Pas de panique, vous pouvez vous lancer dans le *Veggie Challenge* à tout moment, et profiter de 21 jours d'accompagnement aux petits oignons.

PAS FACILE
DE DIMINUER...

- LA VIANDE ?
- LES ŒUFS ?
- LE FROMAGE ?

VIENS, ON T'AIDE !
PASSE LE CAP AVEC LE
Veggie Challenge

➔ veggie-challenge.fr



Cookies aux pépites de chocolat

INGRÉDIENTS

- 100 g de margarine pour pâtisserie (à 80 % de MG)
- 100 g de sucre brun
- 50 g de sucre blond ou blanc
- 70 g de compote sans sucres ajoutés
- 180 g de farine T55
- ½ càc de levure chimique
- 3 pincées de sel
- 100 g de pépites de chocolat

PRÉPARATION

1. Fouetter la margarine avec les sucres jusqu'à ce que le mélange soit homogène.
2. Ajouter la compote tout en fouettant.
3. Incorporer la farine et la levure. Mélanger à la spatule – ne pas trop travailler la pâte.
4. Ajouter le sel et les pépites de chocolat, puis mélanger.
5. Mettre la pâte à cookies au réfrigérateur pendant au minimum 30 min.
6. Préchauffer le four à 180 °C, chaleur tournante.
7. À l'aide d'une cuillère à glace, prélever la pâte à cookies et déposer les boules sur une plaque de cuisson recouverte de papier cuisson. Veiller à bien laisser de l'espace entre les cookies car ils vont s'étaler à la cuisson.
8. Enfourner pour 13 à 14 min.
9. Laisser refroidir sur une grille à la sortie du four.

Retrouvez-nous sur nos sites web...

L214.com • politique-animaux.com • education.L214.com •
vegan-pratique.fr • viande.info

... et nos réseaux sociaux

Facebook Instagram TikTok X YouTube LinkedIn

Réalisation de ce numéro : l'équipe de L214 / Directeur de publication : Antoine Comiti, président de L214 / Maquette : Abdel Halim Rouji / Contact : L214.com/contact / Impression : Imprimerie Clément - clementimprimeurs.fr - Imprimé sur papier satin 100 % PEFC LumiArt fabriqué à partir de pâtes blanchies sans chlore / Crédits photos : L214, sauf p. 8 : Shutterstock, InsolenteVeggie / Association L214 adresse postale : association L214 CS20317, 69363 Lyon 08 Cedex / ISSN : 2110-1280 / Dépôt légal : à parution / Prochain numéro : juin 2025.



Elle est engagée
Natalie Portman

Saviez-vous que Natalie Portman était vegan de longue date ? Connue pour son engagement en faveur des droits des animaux, elle a choisi de ne plus en manger, afin de leur épargner toute souffrance. Elle milite activement contre l'exploitation animale et sensibilise le public aux bienfaits d'une alimentation végétale. En faisant la promotion d'un mode de vie respectueux de tous les êtres sensibles, Natalie Portman incarne une voix influente pour la cause animale dans le monde.

“ Beaucoup de gens se moquent de quiconque s'investit sincèrement dans une cause. Moi, je pense que c'est magnifique de s'engager. Que ce soit dans l'environnement, les droits des animaux, le féminisme : ne soyez jamais honteux de montrer à quel point une cause vous touche . ”

Multiplication des manœuvres pour bâillonner les lanceurs d'alerte !

vu par Insolente Veggie



insolente-veggie.com

SOUTENIR L214 PAR UN DON

Vos dons font nos actions ! Merci de nous aider à agir pour les animaux.

Je soutiens L214 par un don :

30€ 60€ 120€ €

Avec ce don, je deviens membre de L214 ou je prolonge mon adhésion.

Je retourne ce bulletin accompagné de mon chèque à l'ordre de L214 à l'adresse :



Association L214 - CS20317
69 363 Lyon 08 Cedex

Plus rapide, je fais mon don sécurisé sur **don.L214.com** ou en flashant ce QR code.

Je souhaite en savoir plus sur la possibilité de faire un legs pour les animaux.

MES COORDONNÉES

Prénom: Nom:

Adresse:

.....

Code postal: Ville:

Courriel:

Téléphone:

Réduction d'impôt: si vous êtes imposable en France, 66 % de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 50 € vous revient à 17 € après déduction fiscale. Les reçus fiscaux sont envoyés en mars de l'année suivant le don.